

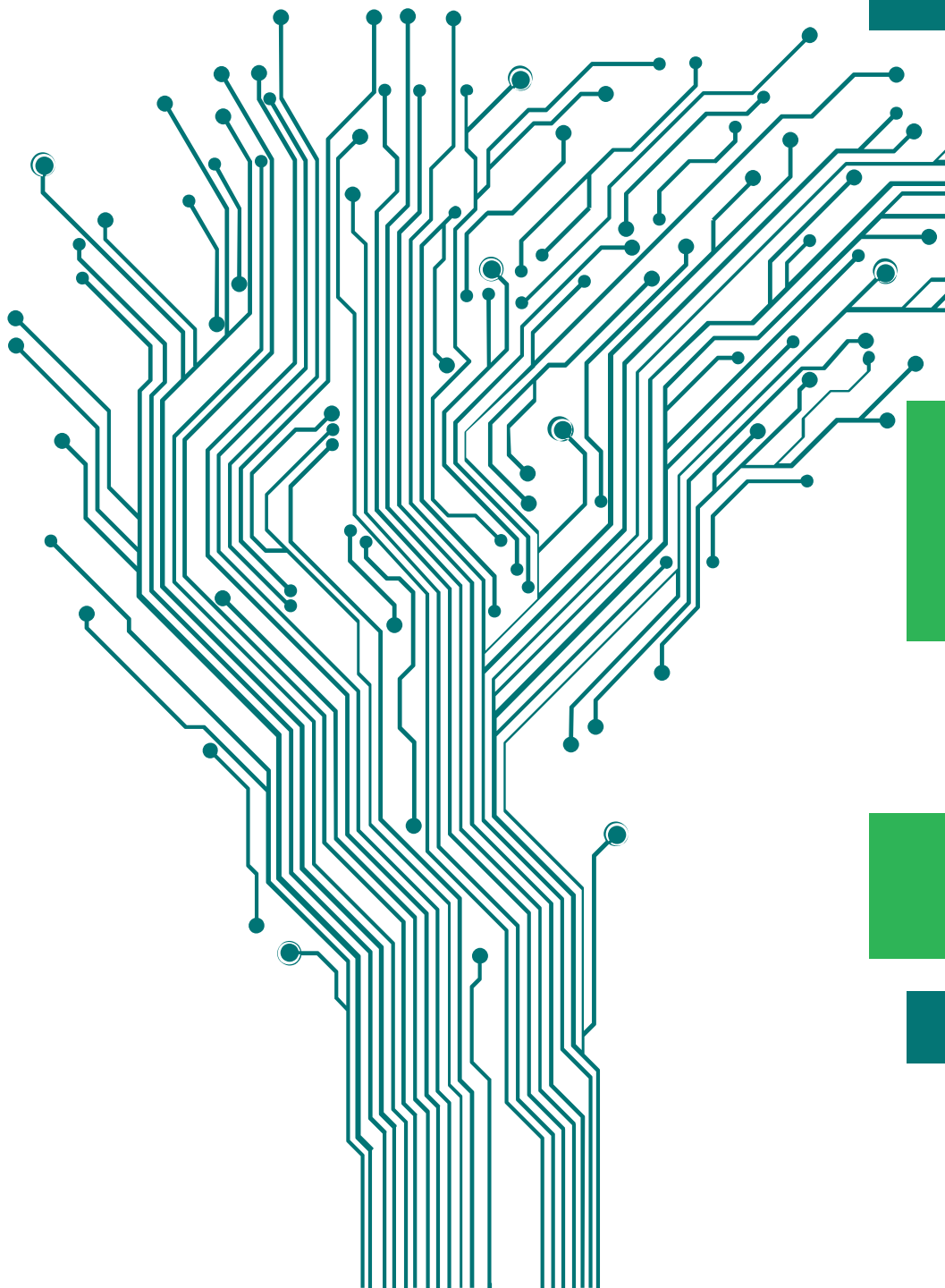


GUIDE DU PROGRAMME



Programme Technologique

Mis à jour août 2023



Contents

Le Programme Technologique : Introduction.....	3
Transformer des idées en projets.....	8
Budget du projet.....	12
Le processus de candidature	12
Propriété intellectuelle (PI) et gouvernance des données	14
Notation des propositions de projet	15
Approbation du projet.....	15
Addendum sur la collaboration Innovate UK.....	16

Le Programme Technologique : Introduction

À propos de Protein Industries Canada

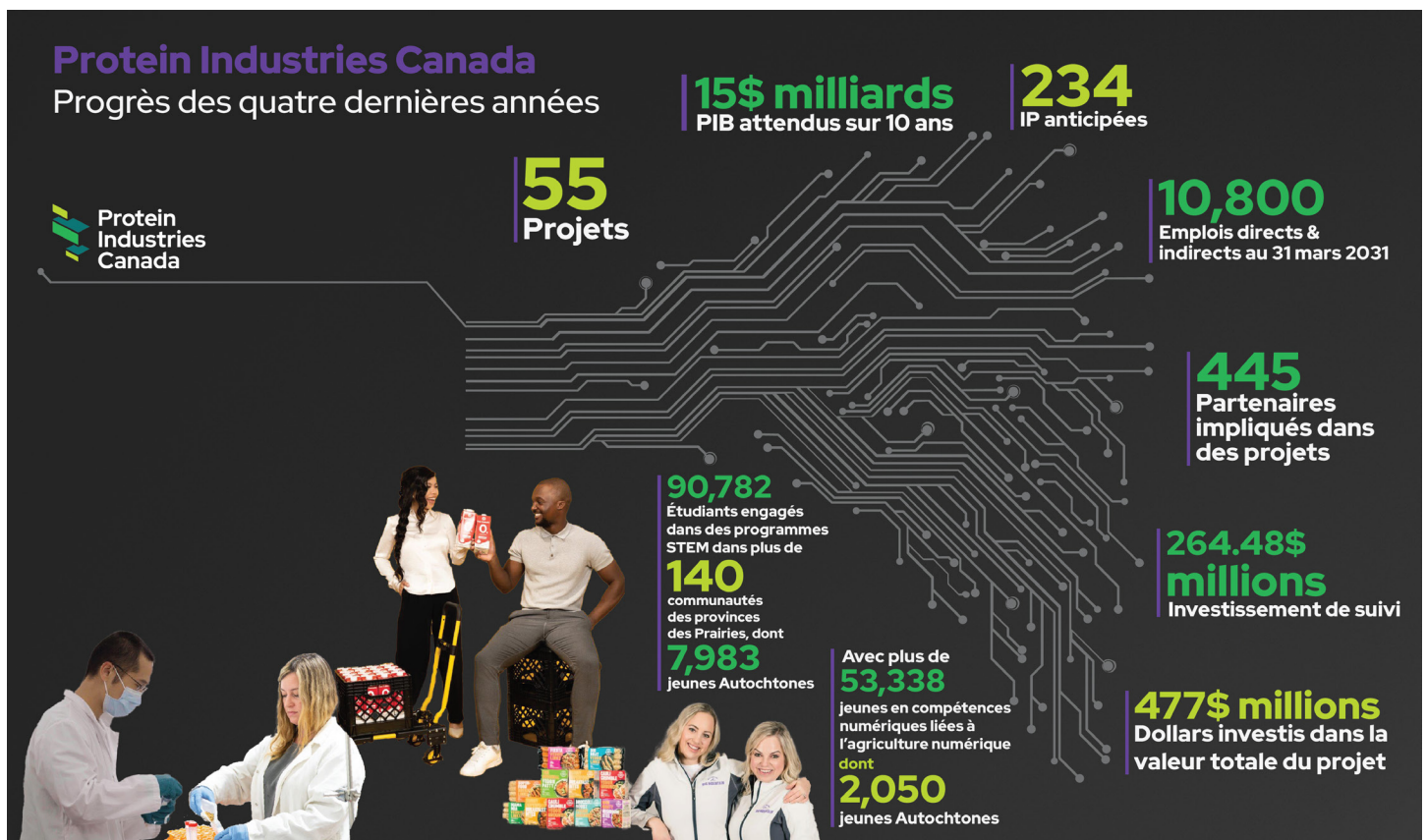
Protein Industries Canada est une organisation de chaîne de valeur à but non lucratif dirigée par le secteur et dont l'objectif est que le Canada se positionne en tant que chef de file à l'échelle mondiale dans le domaine des protéines d'origine végétale. Notre vision consiste à faire du Canada une source mondiale de premier plan de protéines et de coproduits d'origine végétale durables et de haute qualité, tout en contribuant de manière substantielle à la croissance économique et au commerce international du pays.

Notre mission est d'inspirer l'innovation et de soutenir la collaboration afin de transformer les secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire du Canada. Protein Industries Canada a fait ses preuves en matière de collaboration avec les parties prenantes en vue d'accélérer et de commercialiser des innovations transformatrices au sein de l'écosystème canadien des aliments, de la nourriture pour animaux et des ingrédients d'origine végétale. Depuis 2019, Protein Industries Canada :

- a financé 55 projets pour une valeur totale de projet de plus de 477 M \$.
- a obtenu plus de 300 M \$ d'investissement par l'intermédiaire de partenaires de l'industrie.
- a Fourni 264 M \$ en investissements de suivi dans les entreprises membres.

Protein Industries Canada prévoit :

- 234 nouveaux actifs de propriété intellectuelle prévus
- 15 milliards de dollars d'impact sur le PIB canadien en 10 ans et 10 800 emplois directs et indirects, en fonction de 28 projets analysés.



À propos des supergrappes d'innovation mondiales

L'initiative des supergrappes d'innovation (ISI) est une stratégie enthousiasmante mise en place par le gouvernement du Canada, qui vise à stimuler une innovation menant à des débouchés commerciaux, à favoriser la croissance et à créer des emplois dans tout le Canada. .

Le concept de grappe consiste à travailler en collaboration, parfois avec des partenaires non conventionnels ou avec une entreprise qui se situe ailleurs dans la chaîne de valeur, pour améliorer l'innovation, aboutir à de nouvelles découvertes ou surmonter des défis. Il peut s'agir, par exemple, de collaborer à des recherches sur la teneur en protéines du pois jaune en vue d'améliorer l'efficacité du procédé d'extraction, d'utiliser des données pour améliorer les prises de décision à l'échelle de la ferme, d'utiliser l'amidon et d'autres coproduits issus du fractionnement comme ingrédients alimentaires, ou de fabriquer des produits tels que des adhésifs ou des matériaux d'emballage alimentaire. Lorsqu'on travaille ensemble, le risque est partagé, les forces sont mises à profit et l'innovation est accélérée.

L'initiative des supergrappes ne consiste pas seulement à investir de l'argent, mais aussi à faire des affaires différemment - en tirant parti des forces pour stimuler l'innovation, surmonter les obstacles et explorer de nouvelles possibilités.

D'ici le 31 mars 2028, le gouvernement du Canada investira 750 millions de dollars dans ses grappes d'innovation mondiales, faisant du Canada un chef de file planétaire dans les cinq secteurs industriels couverts.



**COLLABORATION
ACCÉLÈRE
INNOVATION**

L'occasion

La demande d'aliments d'origine végétale est en augmentation. Sous l'impulsion d'une croissance de la population mondiale, d'une classe moyenne en expansion et de consommateurs qui se tournent vers les aliments à base de plantes pour des raisons liées à la santé, à l'environnement et au bien-être animal, l'on s'attend à ce que, d'ici 2035, la valeur annuelle du marché mondial dépasse les 250 milliards de dollars.

Le Canada a le potentiel de devenir – et est en bonne voie d'y parvenir – un chef de file mondial dans le domaine des ingrédients d'origine végétale et des produits alimentaires prêts à consommer. En nous appuyant sur nos forces en tant que puissance agricole, nous avons la possibilité de transformer cette demande mondiale en un moteur économique durable et à long terme pour le Canada. En fait, chez Protein Industries Canada, nous croyons que d'ici 2035, le Canada fournira 10 % des ingrédients d'origine végétale dans le monde, un objectif qui, une fois atteint, contribuera à l'économie canadienne à hauteur de 25 milliards de dollars par an, avec 17 000 emplois à la clé.

Au cours de ses quatre premières années d'activité, Protein Industries Canada a démontré sa capacité à multiplier les connections à sein de l'écosystème et à catalyser l'innovation. Grâce à cet investissement renouvelé, Protein Industries Canada s'appuiera sur les fondations du Fonds I pour accomplir encore plus. Nous estimons que, d'ici 2028, Protein Industries Canada aura facilité l'investissement de plus de 2 milliards de dollars dans l'écosystème canadien de l'alimentation humaine et animale d'origine végétale et soutenu la création de près de 1 500 nouveaux produits et services, tout en réduisant les émissions de GES associées à la production agricole et à la transformation des aliments.



Domaines d'investissement du Programme de leadership technologique

Le portefeuille d'investissement de Protein Industries Canada continuera de se concentrer sur la chaîne de valeur, particulièrement sur la transformation et la vente d'ingrédients à chacun des points de la chaîne. Les domaines d'investissement sont les suivants :

Génétique (15 %) - développement du germoplasme dans le but d'améliorer l'efficacité de la transformation, la qualité, les propriétés sensorielles et le développement de nouveaux ingrédients :

- Amélioration de la teneur en protéines, de la qualité, des propriétés sensorielles, de la fonctionnalité et / ou du profil nutritionnel;
- Amélioration de la qualité, de la fonctionnalité et / ou du profil nutritionnel des coproduits ;
- Réduction des facteurs antinutritionnels;
- Amélioration de l'efficacité de l'extraction des protéines et / ou du fractionnement des cultures ; et
- Augmentation de la disponibilité de l'offre pour les cultures de plein champ émergentes.

Cultures (10 %) - technologies permettant de mesurer et d'améliorer la durabilité à la ferme et le flux d'informations tout au long de la chaîne de valeur :

- Systèmes qui appuient la mesure, la vérification et la communication en matière de traçabilité / chaîne de contrôle, la durabilité et la sécurité alimentaire des cultures et des ingrédients du Canada.

Ingrédients (50 %) - développement, mise à l'échelle et optimisation des ingrédients d'origine végétale :

- Essai et mise à l'échelle de procédés de fabrication d'ingrédients nouveaux et inédits;
- Amélioration des taux d'extraction des protéines et de la densité des nutriments;
- Réduction des besoins en eau et en énergie dans les procédés de fabrication des ingrédients;
- Optimisation des procédés de fabrication des ingrédients pour les cultures et les conditions canadiennes;
- Développement d'ingrédients et de coproduits nouveaux et inédits à partir de cultures canadiennes; et
- Amélioration de l'efficacité de la transformation dans la fabrication des ingrédients d'origine végétale.

Produits (25 %) - la conversion d'ingrédients et de coproduits fabriqués au Canada en produits prêts à la consommation :

- Création et commercialisation de produits alimentaires prêts à consommer qui correspondent aux besoins, aux attentes et aux tendances des consommateurs, y compris des produits sans étiquette, durables et nutritifs;
- Création et commercialisation de produits d'alimentation animale à valeur ajoutée; et
- Création et commercialisation de nouveaux bioproduits industriels dérivés des coproduits de l'extraction des protéines et de la fabrication des ingrédients.

En plus des quatre domaines d'investissement, dans le Fonds II, Protein Industries Canada recevra des propositions de tous niveaux de maturité technologique afin d'assurer un pipeline de projets en vue de soutenir l'innovation pour la prochaine décennie.

Établissement de la validité d'un concept (20 %)- Les projets qui démontreront la faisabilité à l'échelle pilote en générant des données permettant d'évaluer la faisabilité technique et économique. Ces solutions technologiques devraient pouvoir être commercialisées dans un délai de trois à cinq ans et avoir le potentiel de transformer le secteur.

Mise à l'échelle de la solution technologique (50 %) - Projets débouchant sur le premier stade de déploiement commercial d'une technologie, permettant aux entreprises d'établir une boucle de rétroaction avec des clients potentiels et d'évaluer la faisabilité technique, économique et commerciale.

Commercialisation (30 %) - Projets qui permettront aux entreprises d'optimiser et de déployer une technologie commercialement viable pour les cultures et les conditions prévalant au Canada.



Transformer des idées en projets

Protein Industries Canada co-investira dans des consortiums de collaboration qui tirent parti des forces, comblent les lacunes et encouragent les innovations le long de la chaîne de valeur agroalimentaire. Tous les projets doivent impliquer des équipes diversifiées et inclusives, avec une participation significative de femmes, de membres de peuples autochtones et / ou d'autres groupes sous-représentés.

La contribution de Protein Industries Canada, tant en ampleur qu'en proportion, à un projet approuvé sera déterminée par la façon dont, et la mesure dans laquelle, les résultats du projet sont harmonisés avec les domaines prioritaires et les thèmes du Pôle Mondial d'Innovation et le potentiel de transformation.

Le personnel de Protein Industries Canada est disponible pour soutenir les consortiums de projet tout au long du processus d'élaboration de la proposition.

Réconciliation économique

La réconciliation économique est le processus qui consiste à tenir compte des disparités et des injustices économiques vécues par les peuples autochtones. En accord avec le gouvernement fédéral du Canada, Protein Industries Canada reconnaît que l'autonomie gouvernementale et les lois autochtones sont essentielles pour l'avenir du Canada, et que les perspectives et les droits autochtones doivent être intégrés dans tous les aspects de cette relation. La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones exige un changement transformateur dans la relation du secteur avec les peuples autochtones. La Déclaration des Nations Unies est un énoncé des droits collectifs et individuels qui sont fondamentaux pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones du monde entier. Dans le cadre de son mandat, Protein Industries Canada jouera un rôle actif pour permettre l'exercice de ces droits. Protein Industries Canada s'acquittera de son engagement à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies par le biais d'initiatives et d'actions de collaboration. Cette approche s'harmonise directement avec la Déclaration des Nations Unies.

Dans le cadre du rôle de Protein Industries Canada dans l'effort pour la réconciliation économique, nous demandons que toutes les propositions soumises intègrent cet aspect. Puisqu'il existe de nombreuses différences entre propositions et organisations, les approches à la réconciliation économique seront nécessairement diversifiées. Nous travaillerons en collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux, ainsi que les gouvernements autochtones, afin de tirer des résultats substantiels des projets entrepris. Nous reconnaissons que des différends sont susceptibles de surgir de temps à autre. Le cas échéant, nous appuierons les processus de résolution de conflit que les parties autochtones pourront établir dans le but de résoudre de bonne foi ces différends, et y adhérons.

Certaines approches potentielles peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- S'engager auprès des communautés et des organisations autochtones pour comprendre leurs priorités et leurs besoins en matière de réconciliation économique. Cela peut impliquer de consulter les dirigeants autochtones, les propriétaires d'entreprise et d'autres parties prenantes pour recueillir des commentaires et des idées;



- Identifier les domaines spécifiques au sein desquels la réconciliation économique peut être abordée dans la proposition. Il peut s'agir d'investissements dans des entreprises dirigées par des autochtones, d'un soutien à l'entrepreneuriat autochtone, ou encore d'efforts visant à remédier aux impacts continus de la colonisation sur le développement économique autochtone;
- Développer des stratégies et des plans d'action pour répondre aux priorités et aux besoins déterminés. Cela peut impliquer la création de partenariats avec des organisations autochtones, l'identification de sources de financement ou encore l'élaboration d'objectifs mesurables et de cibles de réussite;
- Suivre une formation organisationnelle sur l'engagement et la réconciliation des Autochtones;
- Mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action, dans une consultation et une collaboration permanentes avec les communautés autochtones, afin de s'assurer que les efforts sont productifs et conformes à leurs priorités ; et / ou
- Suivre et évaluer les progrès des efforts de réconciliation économique et les ajuster si nécessaire pour s'assurer qu'ils sont fructueux et durables sur le long terme.



Admissibilité

Pour qu'un projet soit considéré comme admissible pour l'investissement, il doit :

1. Être soumis par un consortium d'au moins trois (3) membres de Protein Industries Canada, dont au moins un est une petite ou moyenne entreprise (PME) telle que définie par Statistique Canada, à savoir une entreprise comptant 499 employés ou moins.
2. Un consortium peut comprendre une ou plusieurs institutions universitaires ou de recherche. Ce n'est pas obligatoire, mais c'est encouragé.
3. Chaque membre du consortium doit contribuer au projet de manière substantielle. Cela se traduit généralement par un engagement financier et des activités dans le plan de travail, mais il peut aussi s'agir de fournir une expertise en matière de propriété intellectuelle ou de marché, entre autres possibilités.
4. Au moins deux membres du consortium doivent contribuer financièrement au projet. Protein Industries Canada remboursera jusqu'à 45 % des coûts admissibles des projets approuvés.
 - Il appartiendra aux membres du consortium de déterminer le montant et la nature de leurs contributions respectives. Il n'est pas nécessaire que les contributions des membres du consortium soit égales.
5. Au moins deux des partenaires doivent être des entreprises canadiennes ou des sociétés multinationales légalement autorisées à faire des affaires au Canada et ayant une activité commerciale importante au Canada. Les entités non canadiennes peuvent participer à un consortium, sous réserve de l'approbation de Protein Industries Canada.
6. Le projet doit être cohérent avec les objectifs d'Industries des protéines Canada et de l'initiative Global Innovation Cluster.
7. Tous les projets doivent payer des frais d'administration de projet de quatre pour cent (4 %) à Protein Industries Canada. Ces frais seront calculés à quatre pour cent (4 %) du total des coûts admissibles rapprochés du projet, jusqu'à un maximum de deux fois la contribution de Protein Industries Canada.
8. L'initiative doit s'ajouter aux activités régulières des organisations participantes, ce qui signifie que le projet :
 - N'est pas approuvé ni en cours et que les engagements financiers à son égard sont distincts des investissements qui auraient autrement eu lieu;
 - Ne serait pas possible sans la participation des partenaires du consortium;
 - Est nouveau ou ne serait pas entrepris en visant la même portée ou à la même échelle sans le co-investissement fourni par la Grappe.
9. Au moins un membre du consortium doit représenter un client ou un utilisateur cible de la nouvelle solution technologique.
10. Tous les projets doivent faire état d'une expérience éprouvée en gestion de projet dans le cadre d'initiatives de collaboration complexes et multipartites.
11. Tous les bénéficiaires ultimes doivent se conformer à toutes sanctions économiques ou financières ou à tous embargos commerciaux imposés, administrés ou appliqués de temps à autre par le gouvernement du Canada.
12. Le projet ne peut pas être un « projet désigné » ou un « projet » en vertu de la législation fédérale applicable en matière d'environnement et d'évaluation des impacts.

Points à considérer lors de l'élaboration d'un projet qui soit admissible dans le cadre du présent programme :

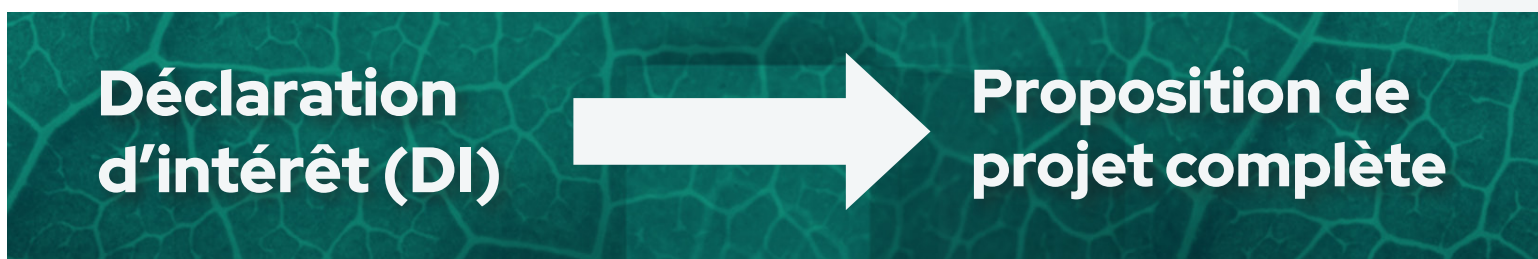
Détermination de la portée du problème / de l'objectif commercial	Comment la portée est-elle cohérente avec les domaines prioritaires du programme et les thématiques du Pôle mondial d'innovation ? En quoi ce travail est-il complémentaire à votre activité existante ? Avez-vous une idée de la taille du marché et du paysage concurrentiel ? Le consortium possède-t-il les compétences nécessaires pour soutenir le développement et la commercialisation ?
Constitution du consortium	Quelles sont les parties du consortium (par exemple, les partenaires de l'industrie agroalimentaire, les membres de l'écosystème des protéines végétales, les fournisseurs de technologie) et quels sont les rôles de chacune ? Quelles sont les retombées pour les membres du consortium ? L'utilisateur final de la solution technologique ou du produit est-il représenté dans le consortium ?
Projets, IA et évaluations de données	Êtes-vous en mesure de fournir des informations quantitatives et qualitatives sur : <ul style="list-style-type: none">• Les données et la stratégie de gouvernance des données,• Les évaluations de l'impact des projets et• Les évaluations d'impact sur l'environnement ?
Propriété intellectuelle	Dans quelle mesure les membres du consortium sont-ils fortement positionnés en matière de propriété intellectuelle et quelle est la stratégie du consortium pour maintenir un avantage concurrentiel ? Une justification détaillée de la propriété intellectuelle doit figurer dans toute demande.
Stratégie en matière de données et de gouvernance des données	Une stratégie en matière de données et de gouvernance des données sera exigée pour toute demande de projet. À titre d'orientation générale, considérez ces grandes catégories : <ol style="list-style-type: none">1. Quels sont les éléments fondamentaux de votre stratégie en matière de données et de gouvernance des données ?2. Comment recueillez-vous, organisez-vous et classez-vous les données ?3. Comment permettez-vous l'accès aux données, leur partage et la gestion de leur conservation ?4. Quels sont vos projets en matière d'analyse de données, de solutions logicielles ou d'IA, et de commercialisation de tout logiciel ou produit ou service associée aux données qui serait créé dans le cadre du projet ?5. Quels changements organisationnels sont nécessaires pour soutenir votre stratégie de données et de gouvernance des données ? Qui sera responsable de toute question de conformité liée aux données collectées dans le cadre du projet ?
Plan de commercialisation et de mise à l'échelle	Quelles retombées économiques votre projet aura-t-il pour les Canadiennes et les Canadiens ? Votre plan d'affaires soutient-il l'entrée sur le marché et la commercialisation ? Quelle est la proposition de valeur qui favorisera la commercialisation ? Votre projet contribue-t-il à la résilience de la chaîne d'approvisionnement et / ou à l'intégration mondiale des produits canadiens ?
Solidité financière	Quels engagements financiers ont été obtenus jusqu'à présent et quel est le degré d'intérêt d'autres bailleurs de fonds ? Avez-vous suffisamment de capitaux pour soutenir la commercialisation ? Si non, quel est votre plan pour obtenir des capitaux ?
Retombées sociales et environnementales	Votre projet présente-t-il un avantage environnemental quantifiable, telles la réduction des émissions de GES ou la contribution à une économie circulaire ? Les groupes sous-représentés et marginalisés, comme les minorités visibles, les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, y participeront-ils ou en retireront-ils des avantages ?

Budget du projet

Il n'y a pas de montant maximal fixe qu'un projet peut recevoir, bien que Protein Industries Canada ne rembourse que jusqu'à 45 % des coûts admissibles rapprochés. Les projets peuvent être soumis en tant que projets pluriannuels, avec une ventilation annuelle des dépenses annuelles prévues dans le budget proposé.

Le processus de candidature

Le processus de demande est composé de deux parties :



Protein Industries Canada a du personnel pour vous guider tout au long du processus de demande de projet. Il s'agit notamment de vous aider à comprendre si votre projet est admissible, d'identifier d'autres partenaires potentiels avec lesquels vous pourriez vouloir travailler, de soutenir l'élaboration de la DI, de travailler sur la PI, les données et les stratégies de commercialisation, et plus encore. Notre travail consiste à aider les projets à réussir.

Étape 1 : La déclaration d'intérêt (DI)

Après avoir pris connaissance des conditions d'admissibilité du projet, envoyez un courriel à projects@proteinsupercluster.ca afin que soit organisé un appel de présentation. Ensuite, vous pourrez remplir la déclaration d'intérêt (DI). Une seule candidature doit être présentée par projet, et les membres du consortium doivent travailler ensemble.

Chaque membre du consortium devra également remplir et signer une « Déclaration concernant l'autorisation et la conformité ». Ce document décrit la conformité de chacun des partenaires à l'égard des sanctions et des lois applicables du gouvernement du Canada, et doit être rempli avant le passage à la deuxième étape du processus de demande.

Une fois que vous avez rempli vos formulaires EOI et Déclaration, veuillez les soumettre par e-mail projects@proteinsupercluster.ca.

Étape 2 : La proposition de projet

L'évaluation des manifestations d'intérêt peut aboutir à l'un des trois résultats suivants :

1. le consortium reçoit une invitation à passer à une proposition de projet complète;
2. la DI peut être mise de côté dans l'attente d'informations supplémentaires ; ou
3. la DI peut être refusée.

Protein Industries Canada peut demander aux consortiums de remplir une évaluation de l'état de préparation des données et de la solution d'IA pour le projet proposé. Les coûts de la participation à ce programme seront partagés avec Protein Industries Canada selon le modèle de remboursement présenté dans le Programme de leadership technologique.

Une fois que la manifestation d'intérêt a été approuvée, le processus passe à une proposition de projet complète. Les candidats retenus seront informés par courriel et invités à participer à une rencontre de lancement par conférence téléphonique. Le développement de la proposition de projet se fera en collaboration entre les membres du Consortium et le personnel de Protein Industries Canada, lequel en suivra régulièrement la progression.

Les projets seront évalués au fur et à mesure qu'ils seront soumis.

Les propositions doivent suivre les modèles Word et Excel fournis. Le document Word ne doit pas dépasser 40 pages. Les deux parties de la demande ainsi qu'une évaluation financière initiale doivent être remplies pour qu'un projet puisse être évalué. La proposition fournira des informations plus détaillées que la manifestation d'intérêt.

Notre vision est de positionner le Canada comme l'une des principales sources mondiales de protéines végétales de haute qualité et coproduits d'origine végétale, tout en contribuant substantiellement à la croissance économique et au commerce international du Canada.

Propriété intellectuelle (PI) et gouvernance des données

Dans ses activités, Protein Industries Canada a toujours considéré la PI comme un actif stratégique qui permet aux organisations d'atteindre leurs objectifs commerciaux. Une protection stratégique de la PI assure aux organisations des avantages concurrentiels. Protein Industries Canada s'efforce de faire en sorte que la PI de premier plan créée grâce au financement du Pôle profite au secteur agroalimentaire canadien et au Canada dans son ensemble.

Les propositions de projets du Programme technologique doivent présenter une justification étayée en matière de PI. Le modèle de justification de la PI sera fourni aux membres du consortium dans le cadre du document de proposition de projet, dont il sera retiré pour soumission à Innovation, Science et Développement économique Canada (ISED) pour répondre aux exigences de Protein Industries Canada en matière de rapport sur la PI.

Protein Industries Canada demandera à tous les participants du projet de faire un rapport sur les actifs de PI générés par leur projet, lesquels peuvent comprendre des brevets, des secrets commerciaux, des marques de commerce, des droits d'auteur, des dessins industriels, des droits d'obtention végétale, des ensembles de données et d'autres types d'actifs incorporels. Dans le cadre de ses exigences en matière de rapports sur la PI, Protein Industries Canada fournira semestriellement à l'ISED des informations agrégées non commercialement sensibles. Les aspects non commercialement sensibles de la PI de premier plan créée dans le cadre du projet seront décrits dans le carrefour de la PI de Protein Industries Canada. Le carrefour de la PI est un registre sur la technologie commercialisée au profit des Canadiens et Canadiennes accessible aux membres, qui peut également être utilisé par les membres pour présenter des éléments de PI disponibles non liés au projet en vue d'une licence ou un développement collaboratif ultérieurs. Protein Industries Canada fournira aux membres du consortium une formation sur la PI, laquelle abordera les meilleures pratiques pour naviguer parmi les défis et les occasions liés à la PI.

Les consortiums de projet devront également élaborer une stratégie de gouvernance des données pour leur projet. Protein Industries Canada travaillera en collaboration avec tous les membres du consortium pour identifier les ensembles de données nécessaires à l'exécution du projet, ainsi que pour définir les règles d'engagement sur la façon dont les données liées au projet seront obtenues, traitées, stockées, partagées et gouvernées par le consortium.

Notation des propositions de projet

L'examen des propositions de projet soumises à Protein Industries Canada sera amorcé dans les six semaines suivant leur réception. Protein Industries Canada s'efforcera d'examiner les projets aussi rapidement que possible dans le cadre du processus d'évaluation, en prenant le temps nécessaire pour exercer une diligence raisonnable. Tous les projets seront évalués par le comité de sélection des projets. La contribution d'autres experts techniques appropriés au projet peut également être envisagée. Les projets seront évalués en fonction de critères correspondant à trois catégories principales : Développement de l'écosystème, Mérite technique et Application commerciale.

Approbation du projet

Une fois votre projet approuvé, Protein Industries Canada travaillera avec les membres des consortiums pour signer un Accord Principal de Projet (APP). L'APP constituera le cadre légal de l'exécution du projet au sein du consortium et comprendra des énoncés détaillés des travaux, des budgets, des plans de projet, de la PI, des données et des étapes clés.

Avant de signer l'APP, Protein Industries Canada demandera à chaque membre du consortium d'effectuer une évaluation financière détaillée, y compris la soumission des états financiers des deux dernières années préparés par un comptable et une présentation de leur structure organisationnelle en vigueur. Des informations supplémentaires peuvent également être demandées pour étayer la proposition de projet. Le remboursement des coûts admissibles peut commencer une fois que l'AMP est signée.



Addendum sur la collaboration Innovate UK

Le document suivant fournit des résumés où les exigences du le Technology Program sont modifiées aux fins d'un appel conjoint pour des projets technologiques en collaboration avec Innovate UK. Les références de page se rapportent au Guide du programme de technologie publié en date du 5 juillet 2023.

Guide de référence du programme de technologie

Page 10 : Les projets admissibles doivent être soumis par un consortium d'au moins trois membres de la Protein Industries Canada, dont au moins l'un est une PME

Page 10: Au moins deux membres du consortium doivent contribuer financièrement au projet. Protein Industries Canada remboursera jusqu'à 45 % des coûts admissibles des projets approuvés.

Page 10: Au moins deux associés doivent être des entreprises canadiennes ou des sociétés multinationales qui ont légalement le droit de faire des affaires au Canada avec une activité commerciale canadienne importante.

Page 10: Tous les Projets sont tenus de payer des frais d'administration de projet de quatre pour cent (4 %) à Protein Industries Canada. Ces frais seront calculés à quatre pour cent (4 %) du total des coûts admissibles du projet rapprochés, soit un maximum de deux fois la contribution de Protein Industries Canada.

Page 10: Tous les Bénéficiaires finaux doivent se conformer à toutes les sanctions économiques ou financières ou aux embargos commerciaux imposés, administrés ou appliqués de temps à autre par le gouvernement du Canada. Le projet ne peut pas être un « projet désigné » ou un « projet » en vertu de la législation fédérale applicable en matière d'évaluation environnementale et d'impact.

Page 12: Les projets peuvent être soumis en tant que projets pluriannuels, les dépenses annuelles prévues étant ventilées par année dans le budget proposé.

Page 12: Le processus de demande

Modification de l'appel conjoint avec Innovate UK

Les partenaires d'Innovate UK auront besoin d'une adhésion à la Protein Industries Canada. Les consortiums auront besoin d'au moins trois membres, avec un minimum d'une PME canadienne.

Les projets nécessiteront des contributions financières d'au moins une entreprise canadienne et d'une entreprise britannique. Protein Industries Canada remboursera jusqu'à 45 % des coûts admissibles des projets approuvés pour les membres du consortium canadien.

Au moins un partenaire doit être une PME canadienne.

Les frais d'administration de projet de Protein Industries Canada ne s'appliqueront qu'aux entreprises remboursées par Protein Industries Canada. La structure tarifaire demeure inchangée.

Les exigences de l'accord-cadre du projet du Protein Industries Canada (y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations et les exigences en matière de PI) s'étendront à l'accord de financement entre Innovate UK et les participants basés au Royaume-Uni. Les aspects réciproques de l'accord Innovate UK peuvent être étendus à l'accord-cadre du projet Protein Industries Canada.

Les projets conjoints de Protein Industries Canada et d'Innovate UK doivent être terminés d'ici le 31 mars 2026.

Protein Industries Canada exigera la présentation d'une déclaration d'intérêt et d'une proposition de projet aux fins d'évaluation. Des documents supplémentaires peuvent être requis par Innovate UK. Les délais d'examen peuvent être prolongés pour permettre aux évaluations et à la diligence raisonnable de chaque partenaire financier.



proteinindustriescanada.ca
200-1965 Broad Street
Regina, SK S4P 1Y1